Tarifs pratiqués en fonction du Quotien Familial

Adhésion nationale pour le national

Sur le justificatifs d'impôt sur le revenu, c'est le Revenu Fiscal de référence divisé par le nombre de part(s)

Quotient familial des impôts (Plancher / Plafond)	Tranche QF 1 de 0 à 9600	Tranche QF 2 de 9601 à 16800	Tranche QF 3 de 16801 à 26400	Tranche QF 4 + de 26400
Adhésion 1er et 2ème jeune adhérent d'une même famille	24 €	59 €	105€	140 €
Adhésion à partir du 3ème jeune adhérent	24€	24€	59 €	105€

Participation aux activités du groupe

Participation au fonctionnement du groupe pour tous

25 €

Participation au fonctionnent de l'unité (à partir du 3ième enfant, prendre le montant QF-1)

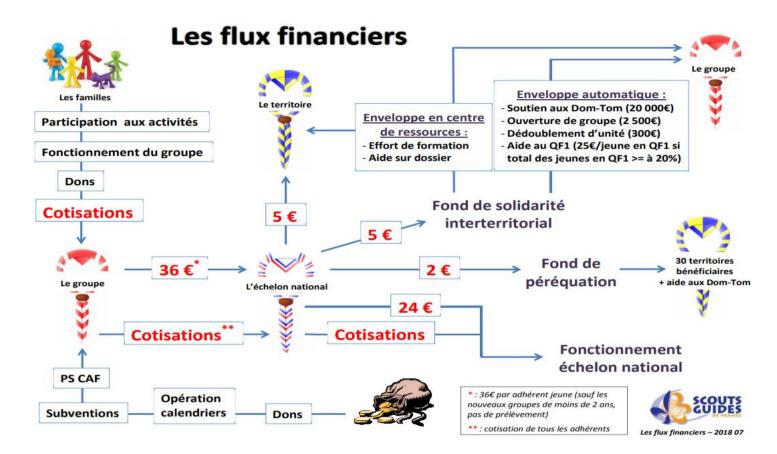
	Tranche QF 1	Tranche QF 2	Tranche QF 3	Tranche QF 4
Farfadets	30 €	50 €	70 €	90 €
Jeannettes, Louveteaux	50 €	70 €	90 €	110€
Guides, Scouts, Caravelles, Pionniers	70 €	100€	130 €	160€

Dons

Vous pouvez soutenir les activités du groupe en faisant un don (déductible des impôts 66 %)

Récapitulatif

Recapitulatif				
Pour les 1 er et 2 ième enfant (s) :				
	Tranche QF 1	Tranche QF 2	Tranche QF 3	Tranche QF 4
Farfadets	24+25+30=79	59+25+50=134	105+25+70=200	140+25+90=255
Jeannettes, Louveteaux	24+25+50=99	59+25+70=154	105+25+90=220	140+25+110=275
Guides, Scouts, Caravelles, Pionniers	24+25+70=119	59+25+100=184	105+25+130=260	140+25+160=325
A partir du 3ième enfant :				
	Tranche QF 1	Tranche QF 2	Tranche QF 3	Tranche QF 4
Farfadets	24+25+30=79	24+25+30=79	59+25+50=134	105+25+70=200
Jeannettes, Louveteaux	24+25+50=99	24+25+50=99	59+25+70=154	105+25+90=220
Guides, Scouts, Caravelles, Pionniers	24+25+70=119	24+25+70=119	59+25+100=184	105+25+130=260



Comme vous pouvez le constater, la cotisation est reversée entièrement à l'échelon national. Le groupe ne percoit rien ; elle est déductible de vos impôts.

En plus de cette cotisation, une somme de 36€ est prélevée par enfant pour le national pour diverses actions (fond de solidarité pour de nouveaux groupes scouts,...)

La participation au fonctionnement du groupe, la participation au fonctionnement de l'unité sont valables pour toutes les activités de l'année, y compris les WE, sauf les camps dont les tarifs peuvent varier selon les destinations et activités.

En parallèle, le groupe perçoit :

- de la ville, une subvention qui est négociée chaque année via un dossier de candidature retraçant l'ensemble des activités de l'année passée
- de la CAF, la PS CAF (prestation de service de la caisse d'allocation familiale) ; dépend du nombre d'enfant sous le régime CAF (d'où l'importance du numéro CAF), du nombre d'activité sur l'année et du nombre d'encadrants
- des dons provenant de la générosité des parents (dons déductibles des impôts à 66 %!!!)